



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-083

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS
DANS LE CADRE DE LA
PROGRAMMATION 2025 DU
CONTRAT DE VILLE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 4 juin 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécase par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h13.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire de 17h46 à 17h48 (affaires n^{os} 2025-077 à 2025-079).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-083

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025 DU CONTRAT DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1^{er} avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-061 à 064 du 06 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu la signature de la programmation du Contrat de Ville 2025 en date du 13 mai 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 21 mai 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

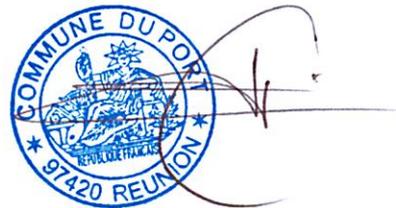
Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025 aux associations selon le tableau ci-dessous ;



| ASSOCIATION | INTITULE DE L'ACTION | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|--|--|--------------------------|
| KONPANI IBAO | Résidence artistique de territoire | 10 000 € |
| AN GREN KOULER ECRITURES SOCIALES ILE DE LA REUNION | Accompagnement des initiatives de jardins partagés à la Rivière des Galets | 5 000 € |
| COMPAGNONS BATISSEURS | Atelier de quartier mobile Ouest – Bricobus | 10 000 € |
| CYBERUN | Eco Kartierlab : inclusion numérique et sensibilisation au recyclage | 2 000 € |
| INITIATIVE REUNION | Carrefour de l'entrepreneuriat de l'Ouest | 5 000 € |
| WEBCUP | Continuité du déploiement de l'outil numérique FREDO / Continuité de l'organisation du Grand Marché des Petits Créateurs | 12 500 € |
| ASSOCIATION REUNIONNAISE DE L'INCLUSION PAR LE SPORT | Diagnostic de l'insertion socio professionnelle par le sport | 10 000 € |
| APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN | Emergence Ouvre Boîte : programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat | 10 000 € |

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025 DU CONTRAT DE VILLE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 relevant du Contrat de Ville (CDV), en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031), en avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048) et en mai (délibération n° 2025-061).

Dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville, signée le 13 mai 2025, la Ville du Port poursuit son engagement en faveur des quartiers prioritaires et du soutien aux porteurs de projets associatifs.

La programmation CDV 2025 comprend 30 actions pour un financement global de 1 602 738 €, dont 340 540 € de la Ville, 305 000 € de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de 957 198 € issus de cofinancements du droit commun et de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux.

Parmi cette programmation, 10 associations ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement sollicitant un co-financement du CDV à hauteur de 114 000 € et un co-financement municipal de 88 500 €.

Ces subventions visent à soutenir des actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire et en cohérence avec les axes stratégiques du Contrat de Ville :

- Cadre de vie et habitat ;
- Développement économique et emploi ;
- Cohésion sociale ;
- Citoyenneté et participation.

Dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville, il est proposé au conseil municipal l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations listées dans le tableau suivant :

| ASSOCIATION | INTITULE DE L'ACTION | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|---|--|--------------------------|
| LIAISON | Renforcer le lien social des personnes en situation de handicap | 4 000 € |
| KONPANI IBAO | Résidence artistique de territoire | 10 000 € |
| REUNION CULTURE | Groove dann' Port | 20 000 € |
| AN GREN KOULER ECRITURES SOCIALES ILE DE LA REUNION | Accompagnement des initiatives de jardins partagés à la Rivière des Galets | 5 000 € |
| COMPAGNONS BATISSEURS | Atelier de quartier mobile Ouest – Bricobus | 10 000 € |

| | | |
|--|---|----------|
| CYBERUN | Eco Kartierlab : inclusion numérique et sensibilisation au recyclage | 2 000 € |
| INITIATIVE REUNION | Carrefour de l'entrepreneuriat de l'Ouest | 5 000 € |
| WEBCUP | Continuité du déploiement de l'outil numérique FREDO / Continuité de l'organisation du Grand Marché des Petits Créateurs | 12 500 € |
| ASSOCIATION REUNIONNAISE DE L'INCLUSION PAR LE SPORT | Diagnostic de l'insertion socio professionnelle par le sport | 10 000 € |
| APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN | Emergence Ouvre Boîte : programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat | 10 000 € |

Au regard de la pertinence des projets présentés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.